

N° 8/2.15

[PRÉAVIS N° 33/12.14](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 1'135'000.00, POUR LA RÉFECTION INTÉRIEURE DU CENTRE CULTUREL ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le lundi 15 décembre 2014, à 18 h 30, dans les locaux de la Section jeunesse de la Bibliothèque, au 2^e étage du Centre culturel, Place du Casino 1, à Morges.

Autour de la table s'étaient réunis les commissaires suivants : Mmes Anne-Catherine AUBERT, Janine DEVAUD, Élodie DI VIRGILIO DA ROCHA, Christine GOLAY-FAVRE et MM. Jean-Pascal CLOTTU, Charles DIZERENS ainsi que Jacques DUBOCHET, président rapporteur.

La séance commence par une explication sur plusieurs points évoqués dans le préavis et par quelques éclaircissements fournis par MM. Vincent JAQUES, syndic et Denis PITTET, municipal. M. Marc-André GREMION, chef de service, accompagné de MM. Yves-Marc ANDRÉ, responsable du Service des bâtiments et Kevin ADAMINA, dessinateur au Service des bâtiments, ont aussi apporté leurs éclaircissements. Les commissaires ont ensuite eu l'occasion de formuler leurs questions auxquelles la délégation municipale a répondu avant que tous les participants ne fassent le tour de la maison, du grenier au rez-de-chaussée, ce qui donna l'occasion de préciser questions et réponses. M. Pittet nous a remis copie du rapport Amstein +Walthert évaluant les travaux électriques prévus. Après départ de la délégation municipale puis synthèse par les participants, la séance est levée à 20h 15. La commission remercie la délégation municipale pour ses explications et son engagement.

2 INTRODUCTION

La Bibliothèque municipale est à l'étroit mais soixante m² de cet étage sont occupés par le Musée Paderewski. La CoGes 2011 avait suggéré qu'une solution pourrait être trouvée pour la bibliothèque si le musée était déplacé en un lieu plus favorable. C'est fait, le musée va déménager au Château dans des locaux qui lui seront dorénavant attribués. Bravo à la Municipalité et au Canton d'avoir élaboré cette solution. Reste donc à réaménager l'espace ainsi libéré au Centre culturel.

À part cela, le Centre culturel n'est plus tout neuf; la dernière rénovation remonte à 28 ans. Il est grand temps d'entreprendre certains travaux, tels que ceux relevant des obligations de propriétaire pour la partie louée (3^e et 4^e étages). Surtout, il est nécessaire de mettre la distribution électrique du bâtiment et la sécurité incendie de la grande salle du Grenier bernois (les combles du 4^e étage) en conformité avec les exigences légales.

Un assainissement complet incluant le renouvellement des façades et de l'isolation aurait coûté environ 3.5 millions. La Municipalité propose de s'en tenir au minimum nécessaire et demande, pour ce faire, un crédit de CHF 1'135'000.

3 DISCUSSION

La commission comprend et approuve la proposition de la Municipalité de combiner le déménagement du Musée Paderewski avec la remise en état de l'ensemble du bâtiment. La décision de s'en tenir aux travaux nécessaires et de renoncer aux gros travaux sur l'enveloppe du bâtiment semble aussi raisonnable à la commission. Le reste est plutôt affaire de détails.

La Commission s'est penchée en particulier sur les points suivants.

- Électricité. Près de la moitié du montant de la demande (42.8%) concerne l'aménagement électrique. Nous avons compris que la Municipalité s'est aussi inquiétée de ce coût important qu'elle a essayé de réduire au minimum avec l'aide d'un bureau d'ingénieur spécialisé, Amstein et Walthert (rapport en main de la commission). Ceci constaté, la commission pense pouvoir faire confiance à la pertinence des travaux proposés. Elle a toutefois évoqué quelques points qui méritent une attention particulière.
- *Renouvellement général de l'éclairage.* Le nouvel éclairage fera appel à des lampes à faible consommation, mais le choix entre LEDs et lampes à fluorescence n'est pas simple. La commission fait remarquer que la transformation proposée est destinée à rester fonctionnelle pour au moins 20 ans. La technologie LED étant en rapide évolution, il est important que le système choisi ne soit pas trop tôt obsolète. Elle note aussi que la presse s'est récemment fait écho de l'inquiétude selon laquelle les LEDs pourraient avoir un effet néfaste sur les yeux et sur la peau en raison de l'énergie de leur radiation de base. Le problème de l'obsolescence ne se pose guère avec les lampes à fluorescences qui sont basées sur des principes utilisés depuis longtemps, par contre elles contiennent des substances toxiques et, en cas de mauvais réglage, leur scintillement peut avoir un effet néfaste sur les personnes exposées. Il n'est pas du rôle de la commission de définir la meilleure solution, mais elle émet le vœu que les problèmes susmentionnés concernant le confort et la santé des utilisateurs ainsi que ceux de la durabilité et toxicité du matériel soit attentivement considérés.
- Quant à l'installation du wifi à la bibliothèque, certains la regrettent pour des raisons de pollution électromagnétique, mais la majorité se rallie au projet constatant qu'une bibliothèque est un lieu d'ouverture sur le savoir et que le savoir, aujourd'hui, est aussi dans le web. Les jeunes utilisateurs en savent quelque chose.

Confort intérieur.

- *Peinture et couleurs.* Comme il fut constaté lors de la récente inauguration de l'Hôtel de Ville, la perception et la sensibilité aux couleurs sont... une affaire de goûts et de couleurs. Par exemple, que dire des traverses métalliques vertes qui soutiennent la poutraison du 2^e étage, ou du boisage intermédiaire dans la belle charpente du Grenier bernois? Le projet présenté ne fournit pas de détails sur ces points, mais la commission veut croire que c'est la plus belle des solutions, lumineuse et harmonieuse, qui sera choisie.
- *Sols.* Il est prévu que la plupart des sols seront couverts de moquettes. La question de leur durabilité, de leur adéquation dans des locaux où certains espaces doivent souvent être reconfigurés (bibliothèque des jeunes), comme aussi celle de la poussière et d'éventuels effets allergènes ont été soulevés. Les réponses de la Municipalité soulignent la qualité des moquettes actuelles en usage professionnel qui sont traitées anti allergène ainsi que la grande expérience des spécialistes en ce qui concerne le nettoyage. La commission s'est globalement déclarée satisfaite.

Sas de sécurité incendie au Grenier bernois. La mise en conformité exigée par l'ECA pour autoriser le plein emploi de la grande salle (100 personnes) nécessite l'installation d'un sas avec deux portes pour compléter la sortie actuelle. Le travail est devisé à CHF 30'000. Cette exigence doit être remplie et la Municipalité se propose d'effectuer cette modification même indépendamment des autres travaux. Le cas échéant il sera financé par le crédit propre du Dicastère PAT.

La commission constate que ce sas pourrait avoir un sens pour sortir de la salle sans créer un appel d'air qui favoriserait un feu déjà substantiel dans la salle même ou dans l'escalier. Mais là n'est pas le problème. Le vrai risque réside dans un feu qui aurait son origine dans la cage d'escalier bloquant l'unique voie de sortie pour tous les étages supérieurs. Le risque ne paraît pas négligeable à un membre de la commission qui, sans vouloir jouer les Cassandres, imagine, par exemple, un casseur jetant un engin explosif au bas de la cage d'escalier. Seule une deuxième voie de sortie apporterait une solution. Il fut un temps où une tourelle existait au coin Nord du bâtiment. Elle aurait été utile. Elle n'existe plus et en faire un substitut moderne serait certainement onéreux et peut-être laid. Alternativement, on peut noter que le toit de l'immeuble attenant au Sud-Ouest (rue Louis de Savoie no. 41) paraît facilement accessible depuis la grande salle. Une sortie de secours pourrait éventuellement y être aménagée à peu de frais.

La commission émet le vœu que la Municipalité se penche sans attendre sur la question ainsi soulevée.

Utilisation de la bibliothèque par les non-Morgiens. Quoique pas directement liée à la présente demande, la commission a évoqué la possibilité de mieux faire assumer le coût de la bibliothèque par les personnes non domiciliées à Morges; ils représentent 58% de l'audience. La réponse de la Municipalité est ferme : "Ce n'est pas le moment de mettre cette question sur le tapis du District". En effet la question est de celle qui cause tension et le dossier comporte des volets en cours d'une autre importance (le Centre aquatique !)

Utilisation du Grenier bernois. Cette belle salle fait partie de l'espace loué par la ville à l'Espace Prévention qui se charge de sa gestion et sa location aux différents utilisateurs. C'est un lieu précieux pour de nombreuses activités morgiennes mais, n'étant pas annoncé sur le site de la ville, sa mise à disposition du public n'est pas optimale. La commission exprime le vœu que cette situation soit améliorée et que cette salle apparaisse sur le site de la ville de Morges, au moins par un lien.

Signalétique. Le présent projet ne prévoit pas de revoir la signalétique orientant le public de la ville vers le Centre culturel. Dommage, car ce serait bien utile. La commission est informée que, s'il faut attendre un peu, c'est parce que la Municipalité prépare un concept général pour toute la ville de Morges. La commission espère que, dans ce projet, la réalisation du volet Centre culturel, comme celui Gare-Beausobre qui patiente déjà depuis un peu plus longtemps, ne devra pas attendre la fin des grands aménagements morgiens tels que L'Églantine, la Longeraie ou l'autoroute de contournement.

Détermination de la COFIN : Cette détermination est favorable et figure en annexe.

4 CONCLUSION

Le bâtiment du Centre culturel est un fleuron de l'architecture et de la vie sociale morgienne. Sa réfection à l'occasion du déplacement au Château du Musée Paderewski est bienvenue et la proposition de rénovation limitée telle que présentée dans le préavis semble adaptée. La commission exprime toutefois le vœu qu'une attention particulière soit portée à l'éclairage des locaux et à la couleur des plafonds de la bibliothèque et du Grenier bernois selon les réflexions présentées ci-dessus. À propos du Grenier bernois, elle exprime le vœu que la sécurité incendie de cette grande salle fasse rapidement l'objet d'une analyse de fond selon les réflexions développées ci-dessus et que la mise à disposition du public morgien de la grande et de la petite salle soit rendue visible sur le site web de la ville.

C'est à l'unanimité des membres de la commission qu'elle vous invite à accepter ce préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'135'000.00, pour la réfection intérieure du Centre culturel et le réaménagement de la bibliothèque;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 56'750.00 par année, à porter en compte dès le budget 2015.
3. de dire qu'il est ainsi répondu au vœu N° 3-2011 de la Commission de gestion.

au nom de la commission
Le président rapporteur

Jacques Dubochet

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 février 2015.

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 33/12.14

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 1'135'000.-, POUR LA REFECTION INTERIEURE DU
CENTRE CULTUREL ET LE REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances (COFIN) s'est déterminée lors de sa séance du 19 janvier 2015 sur cet objet.

Constatant :

- Que la plus grande partie de ce montant est prévu pour une mise en conformité des installations (électricité, sécurité incendie), donc obligatoire,

Elle se détermine comme suit :

Détermination

C'est à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances que cette dernière vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'135'000.00, pour la réfection intérieure du Centre culturel et le réaménagement de la bibliothèque.

Commission des finances
La Présidente

Patricia da Rocha

Morges, le 3 décembre 2014